

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Code de conception : A20560E

Produit Numéro d'enregistrement : 33207

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.

Adresse : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Fac-similé : 1-519-823-0504

Adresse de courrier électronique :

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-327-8633 (FAST MED)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Fongicide

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
fludioxonil	fludioxonil	131341-86-1	21.7391
pydiflumetofen	pydiflumetofen	1228284-64-7	13.0435
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 5 - < 10$ *
ethanamine, N,N-diethyl-	ethanamine, N,N-diethyl-	121-44-8	$\geq 0 - < 0.1$ *

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la expiration artificielle.
Maintenir la personne au chaud et au repos.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement à l'eau abondante.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Retirez les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Non-spécifique
Aucun symptôme connu ou prévu.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique n'est disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les petits incendies
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands incendies
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).
L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
- Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre l'incendie.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Pas de conditions spéciales d'entreposage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
fludioxonil	131341-86-1	TWA	5 mg/m ³	Syngenta
		TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m ³	ACGIH
pydiflumetofen	1228284-64-7	TWA	5 mg/m ³	Syngenta
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

		aérosol)		
		LMPT (aéro-sol)	10 mg/m ³	CA ON OEL
ethanamine, N,N-diethyl-	121-44-8	TWA	1 ppm 4.1 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	3 ppm 12 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		STEL	1 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.5 ppm	CA QC OEL
		VECD	1 ppm	CA QC OEL
		TWA	0.5 ppm	ACGIH
		STEL	1 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses du matériau, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1	Date de révision: 09/29/2022	Numéro de la FDS: S00057237318	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

les spécificités du poste de travail.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Portez au besoin :
Vêtements étanches

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels. Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel.
Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: blanchâtre
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 6 - 8 Concentration: 1 % w/v
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Méthode: Vase clos Pensky-Martens ne s'enflamme pas
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.1 - 1.2 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	640 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Aucun raisonnablement prévisible.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Produits incompatibles	:	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 2,958 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Concentration la plus élevée possible Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Composants:**fludioxonil:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

pydiflumetofen:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une inhalation à court terme.
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

ethanamine, N,N-diethyl-:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 730 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 7.22 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): 580 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Composants:**fludioxonil:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

pydiflumetofen:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

ethanamine, N,N-diethyl-:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes ou moins d'exposition

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Composants:**fludioxonil:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

pydiflumetofen:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

ethanamine, N,N-diethyl-:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Type d'essai : Cellules de lymphome de souris
Espèce : Souris
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Composants:**fludioxonil:**

Espèce : Cobaye
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

pydiflumetofen:

Type d'essai : Cellules de lymphome de souris
Espèce : Souris
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenécité de la cellule germinale**Composants:****fludioxonil:**

Mutagenécité de la cellule : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

germinale - Évaluation

pydiflumetofen:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

ethanamine, N,N-diethyl-:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénécité**Composants:****fludioxonil:**

Cancérogénécité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénécité lors d'études chez des animaux.

pydiflumetofen:

Cancérogénécité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction**Composants:****fludioxonil:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction

pydiflumetofen:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction

ethanamine, N,N-diethyl-:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction

STOT - exposition unique**Composants:****pydiflumetofen:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

ethanamine, N,N-diethyl-:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

STOT - exposition répétée

Composants:

fludioxonil:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

pydiflumetofen:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.88 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1.8 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Composants:

fludioxonil:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.23 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Americamysis): 0.27 mg/l

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

		Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.259 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.077 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h
		ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.43 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.14 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.04 mg/l Durée d'exposition: 28 d
		EC10 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.018 mg/l Durée d'exposition: 116 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.035 mg/l Durée d'exposition: 21 d
		NOEC (Americamysis): 0.018 mg/l Durée d'exposition: 28 d
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
pydiflumetofen:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.18 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.42 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CL50 (Hyalella azteca (Amphipode)): 0.12 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 5.9 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 2.3 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
		ErC50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 1.6 mg/l Durée d'exposition: 72 h

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

- EC10 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.97 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.025 mg/l
Durée d'exposition: 32 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.042 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- ethanamine, N,N-diethyl-:**
Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 9.8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Persistence et dégradabilité

Composants:

fludioxonil:

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
- Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: 450 - 700 d
Remarques: Persistant dans l'eau.

pydiflumetofen:

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
- Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: 236 d
Remarques: Persistant dans l'eau.

ethanamine, N,N-diethyl-:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

fludioxonil:

- Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.12 (25 °C)

pydiflumetofen:

- Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.8 (25 °C)

Mobilité dans le sol**Composants:****fludioxonil:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile
Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 14 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

pydiflumetofen:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Faible mobilité dans le sol.
Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 674 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Persistant dans le sol.

Autres effets néfastes**Composants:****fludioxonil:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

pydiflumetofen:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

ethanamine, N,N-diethyl-:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Emballages contaminés : réglementation locale.
 : Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage.
 Vider les restes du contenu.
 Récipients à rincer 3 fois.
 Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 (FLUDIOXONIL et PYDIFLUMETOFEN)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
 Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
 (FLUDIOXONIL et PYDIFLUMETOFEN)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Miscellaneous
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
 Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
 Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 (FLUDIOXONIL et PYDIFLUMETOFEN)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F
 Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
 Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: S00057237318 Cette version remplace toutes les versions précédentes.

(FLUDIOXONIL et PYDIFLUMETOFEN)

Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 9
 Code ERG : 171
 Polluant marin : oui(FLUDIOXONIL, PYDIFLUMETOFEN)
 Remarques : 1.45.1 Classe 9 exemption de la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger, si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Contient l'allergène Sulfite

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

Attention

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:

NPRI Composants : cyclotetrasiloxane, octamethyl-ethanamine, N,N-diethyl-ethyl acetate
 ethane-1,2-diol
 xylene mixture of isomers

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.
 pydiflumetofen

fludioxonil

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, block

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujéti à une déclaration de nouvelle activité importante.

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version 1.1	Date de révision: 09/29/2022	Numéro de la FDS: S00057237318	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

MIRAVIS PRIME FUNGICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les versions précédentes.
1.1	09/29/2022	S00057237318	

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 09/29/2022
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F